



**Bon-à-Tirer**

**Bonnes pratiques dans le domaine  
de la santé et des affaires sociales**



4 février 2020

Le présent Bon-à-Tirer a pour objet la mise à jour d'un Bon-à-tirer réalisé en 2017 à la demande de la région Nouvelle-Aquitaine. Il présente quelques exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la santé et des affaires sociales, transférables sur la frontière franco-espagnole, qui pourront être présentées à l'occasion d'une visite de terrain.

La frontière franco-belge, de par son degré élevé d'intégration en matière de coopération sanitaire et médico-sociale, demeure le territoire transfrontalier le plus exemplaire en termes de bonnes pratiques et de nombre de projets dans ce domaine. Cela étant, et compte tenu de l'actualité foisonnante de la coopération transfrontalière franco-allemande, celle-ci viendra compléter la présente note. Enfin, à la suite d'une étude menée en franco-italien, nous pourrions également mentionner l'actualité de la coopération franco-italienne dans le domaine de la santé.

**Contact MOT :**

Dr. Petia TZVETANOVA, Responsable de l'expertise juridique

[petia.tzvetanova@mot.asso.fr](mailto:petia.tzvetanova@mot.asso.fr)

+33 (0)1 55 80 56 92

# I. QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La coopération sanitaire transfrontalière comprend différents types d'actions de coopération entre acteurs de santé de deux ou plusieurs pays à proximité de leurs frontières. Elle peut concerner :

- des projets de coopération médico-sociale et de prévention (hygiène et bien-être, préventions contre certaines maladies, notamment les maladies mentales,...)
- des dispositifs et projets organisant et encadrant la mobilité des patients allant se faire soigner de l'autre côté de la frontière : des projets de coopération sanitaire (conventions inter-hospitalières, ZOAST, ...)
- des dispositifs en matière d'aide médicale urgente.

## 1. Projets de prévention sanitaire et de coopération médico-sociale

---

### 1.1. Projet « AD-in (Alimentation durable inclusive) »

---

**Frontière :** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) (Belgique)

**Partenaires :**

- Association Anges jardins (FR)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq (FR)
- Département du Nord (FR)
- Espace Environnement (organisme indépendant d'intérêt public) (BE)

**Description du projet :**

Associé au projet AD-T (Alimentation durable transfrontalière), le projet AD-in (Alimentation durable inclusive) veut mettre en place un dispositif de coopération transfrontalière qui vise à rendre l'alimentation durable accessible aux personnes les plus vulnérables, en perte d'autonomie alimentaire.

AD-In a pour ambition de créer, au départ de territoires-pilotes belges et français, une communauté transfrontalière de pratiques qui favorise l'accès des personnes fragilisées à une alimentation durable de qualité.

Le Nord - Pas de Calais comme le Hainaut vivent une situation sanitaire et sociale difficile où les maladies chroniques en lien avec une alimentation déséquilibrée de faible qualité nutritionnelle sont particulièrement élevées et en croissance. Pour agir sur cette problématique, il est indispensable de mettre en place une réponse globale qui travaille sur

une transition du système agro-alimentaire et sur une réduction des inégalités sociales et de santé. Ad-in rassemble des collectivités territoriales et des associations qui agissent dans cette direction par la promotion de la santé et l'éducation populaire à la santé, l'environnement, la consommation responsable auprès de populations fragilisées économiquement, socialement et culturellement.

**Durée du projet :** du 01/01/2016 au 31/12/2019

**Coût total :** 2 141 954,78 €

**Subventions européennes :** 1 070 977,38 €

## **1.2. Projet « COPROSEPAT : Coopération transfrontalière en promotion à la santé et éducation du patient en milieu rural »**

---

**Frontière:** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** "OEST" Observatoire européen de la santé transfrontalière (BE)

### **Partenaires :**

- Observatoire Régional de la Santé Grand Est (FR)
- Observatoire de la province de Luxembourg (BE)
- Mutualité Socialiste du Luxembourg (BE)
- CSL VIVALIA (intercommunale de soins de santé belge) (BE)
- Association SOS ALPHA SANTE (FR)
- CHU UCL Namur (BE)
- Association ASMUP 08 (FR)
- COTRANS (BE)

### **Description du projet :**

Apporter des réponses au développement des maladies chroniques et déployer des actions de prévention et d'éducation thérapeutique du patient (ETP) à l'égard des maladies cardiovasculaires, du diabète etc, en s'appuyant sur les coopérations transfrontalières sanitaires et notamment les ZOAST qui doivent donc intégrer et promouvoir ces actions.

Le partenariat du projet propose de réaliser un diagnostic santé partagé du territoire frontalier; harmoniser les pratiques en ETP en coopération avec les professionnels de santé ; mettre en place des actions ETP pour renforcer le pouvoir du patient malade chronique sur sa santé ; renforcer l'accès aux soins et à l'ETP des personnes les plus fragilisées ; approfondir la complémentarité entre les deux versants frontaliers sur le plan sanitaire et médico-social pour intégrer ce nouveau champ d'action.

**Durée du projet :** du 01/04/2019 au 31/12/2022

**Coût total :** 1 596 678,44 €

**Subventions européennes :** 798 339,22 €

## **2. Dispositifs de coopération sanitaire transfrontalière**

## organisant et encadrant la mobilité des patients

---

L'objectif de tels dispositifs est de simplifier l'accès aux soins ambulatoires et hospitaliers, urgents ou non, pour les habitants d'un territoire transfrontalier. Des dispositifs d'encadrement plus ou moins aboutis peuvent être mis en place.

---

### 2.1. Accord-cadre sanitaire

---

Toutes les frontières françaises de métropole, à l'exception de la frontière italienne, sont couvertes par des accords-cadres sur la coopération sanitaire transfrontalière. Ceux-ci fixent le cadre juridique et institutionnel de la coopération sur une frontière donnée. Ils permettent notamment aux autorités locales compétentes de signer des conventions de coopération transfrontalières entre elles, mais aussi d'organiser le franchissement de la frontière commune. Ils s'avèrent indispensables au déploiement d'une véritable coopération transfrontalière pérenne<sup>1</sup>.

Pour l'accord-cadre entre la République française et le Royaume d'Espagne sur la coopération sanitaire transfrontalière (ensemble un accord d'application, signé à Angers le 9 septembre 2008), signé à Saragosse le 27 juin 2008, suivre ce lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/3/30/MAEJ1507066D/jo/texte>

---

### 2.2. Conventions inter-hospitalières

---

Voir le BâT de 2017.

---

### 2.3. ZOAST – Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontalier

---

Voir le BâT de 2017.

Après une première phase de mise en place et d'expérimentation des ZOAST à la frontière franco-belge, celles-ci se trouvent actuellement au cœur d'une réflexion nationale sur leur optimisation. En effet, à la lumière de ces expériences, il a été constaté beaucoup d'effets bénéfiques pour les habitants des zones transfrontalières concernées mais également quelques effets pervers dus notamment à leur généralité. Ainsi, des efforts de rationalisation des offres de soins communes aux frontières ont été entrepris ; ces efforts tenant compte à la fois de la proximité des services de santé disponibles que des spécialités présentes d'un côté et de l'autre de la frontière.

Cette nouvelle démarche d'optimisation des zones transfrontalières d'accès aux soins a donné lieu le 12 juin 2019 à la signature de la convention MOSAR organisant l'offre de soins commune dans l'espace Moselle-Est-Sarre. Elle concerne spécifiquement les spécialités des urgences cardiologiques et neurochirurgicales entre des hôpitaux de Sarre et de

---

<sup>1</sup> La seule frontière française de métropole non couverte par un tel accord, à savoir la frontière franco-italienne, souffre de son absence en raison notamment de la dissymétrie des compétences internes qui empêchent les acteurs locaux à s'engager dans des projets pérennes de coopération transfrontalière

Moselle-Est et il est également prévu d'y intégrer les domaines de la néonatalogie, de la médecine nucléaire ainsi que des soins de suite et de réadaptation.

La convention MOSAR constitue une mise en pratique du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019.

Par ailleurs, certains des projets dont fait été la présente note s'inscrivent également dans cette démarche d'évolution dans le sens de l'optimisation des ZOAST.

## 2.4. **Projet « Prosanté »**

---

**Frontière:** [France-Italie](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - Alcotra](#)

**Porteur du projet :** Centre Hospitalier des Escartons (FR)

**Partenaires :**

- Agence régionale de santé PACA (FR)
- ASLTo3 (IT)
- Regione Piemonte – Direzione Sanità (IT)

**Description du projet :**

Les communautés locales de Suse et de Briançon ont, depuis plusieurs années, exprimé leur volonté de coopérer et de collaborer pour améliorer les services de santé fournis aux citoyens du territoire dans une logique de reconnaissance mutuelle.

Les directions du Centre Hospitalier de Briançon et de l'ASLTO3, avec le soutien actif des autorités régionales et départementales respectives, ont confirmé l'engagement mutuel de construire une alliance transfrontalière structurée franco-italienne afin de promouvoir des parcours de santé intégrés vers le territoire.

La directive 24 / EU / 2011 sur les soins transfrontaliers offre un cadre juridique, administratif et méthodologique pour rendre cette alliance cohérente avec les programmes européens. Les administrations impliquées dans le projet ont pour tâche d'harmoniser les procédures juridico-administratives avec la planification sanitaire régionale et départementale de la santé en définissant les limites de l'expérimentation de parcours de santé transfrontaliers.

Deux parcours sanitaires pilotes sont prévus : ils s'organisent en fonction des besoins identifiés et de la faisabilité des actions, reposant sur les meilleures preuves scientifiques et cliniques, avec une formation appropriée du personnel impliqué et avec l'utilisation d'un système de communication dédié.

Les citoyens des deux territoires disposent donc d'informations claires et précises sur les modalités d'accès aux soins transfrontaliers et sur les processus organisationnels des structures de santé mutuelles.

Ce projet sert à la préparation d'un modèle transférable à d'autres établissements hospitaliers à la frontière franco-italienne.

Quelques éléments de transférabilité et de reproductibilité :

- Modèle d'expérimentation organisationnel, juridique, administratif et sanitaire ;
- Parcours de santé transfrontaliers ;

- Processus de formation/ offre de formation du projet ;
- Système de satisfaction client (citoyens, professionnels de santé, parties prenantes).

**Durée du projet :** du 30/01/2017 au 30/09/2020

**Coût total :** 672 796, 50 €

**Subventions européennes :** 571 876, 57 €

---

## 2.5. **Projet « KIDSHEARTS Développement de la Chirurgie cardiaque infantile transfrontalière au CHRU de Lille »**

---

**Frontière:** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (FR)

**Partenaire :**

- Cliniques universitaires Saint-Luc (BE)

**Description du projet :**

260 enfants ou bébés atteints d'une malformation cardiaque auraient besoin de bénéficier d'une intervention chirurgicale hyperspécialisée chaque année sur la zone transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen. Le CHU de Lille, établissement de référence des Hauts de France, qui accueille aussi les patients de la ZOAST MRTW-URSA car à 15 km de la frontière, souhaite relever le défi de la prise en charge de chirurgie cardiaque infantile sur la zone transfrontalière à l'horizon 2020. La prise en charge sur Lille réduira les risques inhérents au transfert actuel de ces nouveau-nés vers Paris et Bruxelles, et facilitera l'accompagnement par leurs parents en proximité de leur lieu de vie.

Fort de sa collaboration historique avec les Cliniques Universitaires de Saint Luc (CUSL), le CHU de Lille s'associe à l'un des 3 centres belges de référence nationale et internationale en cardiologie pédiatrique pour initier l'apprentissage de ses professionnels afin d'atteindre le niveau d'expertise requis. Le cycle de formation concernera 32 médecins et 48 paramédicaux français qui interviendront aux côtés de leurs collègues belges pour la prise en charge de patients, y compris français, qui seront ré-adressés aux CUSL pendant la durée du projet. Les deux établissements visent également à créer un pôle européen d'excellence et de recherche conjoint sur les cardiopathies congénitales. Le réseau de compétence ainsi formé inclura dans son maillage les établissements de santé du versant belge de la ZOAST, qui bénéficieront de la dynamique de diffusion des connaissances. Ce projet, à travers les échanges de professionnels et de chercheurs initiés, générera un effet levier en termes d'innovation et de recherche sur le territoire transfrontalier. Celui-ci bénéficiera également de la dynamique d'emploi suscitée par la création de cette activité nouvelle au CHU de Lille.

**Durée du projet :** du 01/10/2017 au 30/09/2021

**Coût total :** 2 552 789,32 €

**Subventions européennes** : 1 276 394,66 €

## **2.6. Projet « GeDiDoT - BeVeGG Gestion et Diffusion de Données Transfrontalières »**

---

**Frontière:** [France-Belgique](#)

**Programme européen** : [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet** : Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) (BE)

### **Partenaires :**

- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) (BE)
- Administration de l'Action Sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur (BE)
- Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie (FR)
- Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne (ARS Grand Est) FR

### **Description du projet :**

Le projet vise à tester la mise en commun des données socio-sanitaires de France et de Wallonie par l'élaboration d'une **base de données commune**. Les aspects juridiques, administratifs et techniques de cette base commune seront étudiés et des conventions seront passées entre les opérateurs. Sur un plan épidémiologique, un travail de sélection choisira les indicateurs comparables en transfrontalier sur base de l'expérience acquise lors des précédents Interreg. Au plan informatique, une procédure d'échange de données sera élaborée. Cette expérience servira de base à une étude de faisabilité de la mise en place d'un **info-centre de santé publique transfrontalier** étendu à l'ensemble de l'espace transfrontalier qui pourrait assurer de manière pérenne la mise à disposition de données socio-sanitaires transfrontalières.

Un autre objectif du programme est l'appropriation par les autorités et associations locales des données socio-sanitaires transfrontalières. A cette fin, des profils locaux transfrontaliers de santé seront rédigés pour la zone frontalière entre les provinces de Hainaut et Namur pour le versant wallon et les zones frontalières correspondantes des départements du Nord, de l'Aisne et des Ardennes. La base territoriale sera la commune (fusionnée) en Belgique et la communauté de communes en France. Pour l'élaboration de ces profils, une consultation préalable d'une dizaine d'acteurs locaux sera organisée. Des recommandations quant au contenu et au format des profils seront élaborées à partir de cette étude. Les profils locaux transfrontaliers de santé seront présentés aux autorités locales et à d'autres acteurs locaux. Ces présentations visent l'appropriation des données et leur utilisation pour orienter des actions locales pour améliorer la santé de la population. Elles cherchent aussi à sensibiliser les autorités locales à leur rôle dans mise en place de politiques favorables à la santé.

**Durée du projet** : du 01/04/2016 au 31/03/2020

**Coût total** : 1 901 262,45 €

**Subventions européennes** : 950 631,22 €

---

## 3. Coopération sur l'aide médicale urgente

---

### 3.1. La coopération entre les centres de secours FR-BE

A la frontière franco-belge, un dispositif de coopération entre les centres de secours (numéros 15 en France et 112 en Belgique) permet de faire appel aux équipes SMUR les plus proches selon le lieu de secours nécessaire, sans distinction de lieu d'affiliation du patient. Le choix est opéré selon le degré d'urgence de la situation et la disponibilité des équipes médicales.

La convention de coopération signée en 2007<sup>2</sup>, et étendue à toute la frontière courant 2008, fait l'objet actuellement de réflexions au vue de sa révision qui devrait permettre de couvrir l'ensemble de situations d'urgence qui se présentent à la frontière franco-belge, ainsi que l'ensemble de véhicules d'intervention.

### 3.2. La coopération entre les centres de secours FR-ES

La convention de coopération transfrontalière d'aide médicale urgente entre Osakidetza et le Centre hospitalier intercommunal de la Côte basque signée le 27 mai 2010<sup>3</sup> concerne les soins d'urgence dispensés aux seuls assurés des régimes français ou espagnols, se trouvant dans les zones frontalières limitées dans un premier temps aux communes d'Irun, Hondarribia, Urrugne et Biriadou. Cette zone pourra ensuite être étendue à l'espace compris entre les communes de Bayonne et Donastia-St Sébastien. Les établissements de soins concernés sont mentionnés à l'annexe II de la convention.

La Convention générale belge en évolution actuellement avec l'assistance de la MOT, peut servir d'exemple à la convention franco-espagnole afin de permettre notamment de couvrir toute la frontière.

### 3.3. La coopération entre les services départementaux d'incendie FR-BE

Les véhicules de secours et d'aide aux victimes (VSAV) gérés par les Services départementaux français d'incendie et de secours (SDIS) interviennent également dans l'aide médicale urgente, y compris en traversant la frontière, notamment franco-belge. Il en va de même pour les services équivalents belges.

Or, pour couvrir le passage des véhicules des services départementaux d'incendie intervenant dans l'aide médicale urgente, des « Conventions binationales d'assistance mutuelle » entre les Zones de Secours belges (7 en tout : 5 en Wallonie et 2 en Flandre) et le département (le SDIS) français concerné sont en cours de signature. Les Zones de

---

<sup>2</sup> <https://www.cleiss.fr/docs/cooperation/Belgique-Convention-aide-m%C3%A9dicale-d-urgence-20-03-07.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.cleiss.fr/docs/cooperation/Espagne-Convention-Aide-M%C3%A9dicale-Urgente.PDF>

Secours belges sont également des services départementaux d'incendie mais ont leur propre personnalité juridique (contrairement aux SDIS français qui sont un service du département) et peuvent signer eux-mêmes ces conventions (aux côtés du gouverneur de la Province concernée). Ces conventions sont signées sur la base de l'Arrangement administratif entre les 2 Ministres de l'Intérieur relatif à l'assistance et aux secours en zone frontalière du 18 juillet 2019<sup>4</sup>.

## II. QUELQUES EXEMPLES ACTUELS DE BONNES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES

Les leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale sont variés et peuvent viser différents segments de population. Ils sont mis en œuvre de façon différenciée suivant les pays mais peuvent faire l'objet de coopérations :

- l'accompagnement de la perte d'autonomie et de la sortie d'hôpital
- l'accès aux infrastructures et aux services sociaux
- l'accompagnement des personnes en situation de précarité
- ...

### 1. Projets sur l'autonomie des personnes âgées

---

#### 1.1. Projet « A-P/RESEAU-SERVICE L'aide aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie : développer une offre de services franco-belge et construire un réseau d'échanges transfrontaliers pour les professionnels et les accompagnants »

---

**Frontières :** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Service public de Wallonie - Direction Générale opérationnelle "Action sociale, Santé et Pouvoirs locaux" (Agence pour une vie de Qualité – AviQ) (BE)

**Partenaires :**

- Département du Nord (FR)
- Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais (FR)

**Description du projet :**

A partir des dispositifs médico-sociaux déjà existants entre le Département du Nord et la Wallonie, le projet A-P/RESEAU-SERVICE a pour ambition de créer un réseau professionnel franco-belge spécialisé dans l'aide aux aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

---

<sup>4</sup> [https://www.securitecivile.be/sites/default/files/19-07-18\\_mou\\_collaboration\\_zones\\_de\\_securite\\_0.pdf](https://www.securitecivile.be/sites/default/files/19-07-18_mou_collaboration_zones_de_securite_0.pdf)

vivant à domicile et d'offrir des services d'accompagnement de qualité aux aidants proches. Il s'agit de:

1. Créer un réseau de professionnels franco-belges :

- Réaliser un cadre de missions et d'organisation au réseau transfrontalier.
- Centraliser les besoins des populations aidantes transfrontalières par l'intermédiaire du comité scientifique transfrontalier, d'une part et les rencontres interprofessionnelles transfrontalières, d'autre part.
- Travailler autour d'un ou d'outils commun(s) à destination des professionnels du domicile pour mieux évaluer, observer et orienter les aidants.
- Développer des échanges de pratiques transfrontalières pour mieux répondre aux besoins des aidants/aidés.

2. Développer des programmes d'accompagnement des aidants prenant en compte de leurs réalités de vie et leur besoin de soutien psycho-affectif

- Mettre en place une formation de professionnels autour des "réalités de vie des aidants proches de personnes âgées en perte d'autonomie: observer, écouter et sensibiliser".
- Former environ 100 professionnels de part et d'autre de la frontière -les professionnels des plateformes de répit pour la France, les encadrants des services 3 d'aide et soins à domicile pour la Belgique- qui eux-mêmes formeront d'autres professionnels par la suite (« formule Train the trainer »).
- Créer un module d'accompagnement individuel à destination des aidants proches.
- Former environ 40 coachs à l'accompagnement individuel.
- Réaliser 300 accompagnements individuels de part et d'autre de la frontière.

La valeur ajoutée de la coopération : Une attention particulière sera apportée à la pérennisation des actions transfrontalières ainsi qu'aux conditions de reproductibilité du projet. La création d'un réseau de professionnels transfrontalier contribuera à faire converger les réponses en matière de savoir-faire et de qualité de l'accompagnement des aidants proches. Enfin, la mise en place d'un comité scientifique commun permettra d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact des actions au-delà des différences dans le mode organisationnel des deux pays.

**Durée du projet :** du 01/01/2016 au 31/12/2019

**Coût total :** 562 016,23 €

**Subventions européennes :** 281 008,11 €

---

**1.2. Projet : « COSERDO Coordination transfrontalière des services à domicile »**

---

**Frontières :** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Solidarité mutualité - Province de Namur (BE)

**Partenaires :**

- Centrale des Services à Domicile (CSD) de la province de Namur (BE)
- Mutualité Générale de l'Education Nationale des Ardennes (FR)
- Union Nationale des Mutualités Socialistes (BE)

### **Description du projet :**

La coordination du maintien à domicile ou retour d'hospitalisation présente des niveaux différents de développement: des services de coordination mis en place depuis les années 90 en Belgique, pas de modèle précis assurant le développement de coordination en France.

L'augmentation de patients transfrontaliers fait naître une nouvelle problématique pour les hôpitaux à la sortie du patient : le manque de connaissance de l'organisation extra hospitalière sur l'autre versant a un impact pour le patient et la structure. En région rurale le manque de prestataires de santé à domicile entraîne parfois une réhospitalisation afin d'assurer la continuité des soins.

Sur cette base, le projet vise 3 défis importants : améliorer la sortie d'hôpital et le retour à domicile, tant au niveau de l'aménagement du domicile, des services offerts (repas, livraisons diverses) qu'au niveau financier, mettre en place une structuration globale des services favorisant la prise en charge à domicile des patients et augmenter l'offre de prestataires de soins à domicile en facilitant la mobilité transfrontalière de ceux-ci.

Les actions suivantes seront mises en place:

- La réalisation d'outils transfrontaliers à destination des hôpitaux accueillant des patients de l'autre versant et des services de coordination (cadastre, avantages sociaux existants) ;
- La mise en place d'une coordination transfrontalière en matière de soins à domicile ;
- L'amélioration de la mobilité des prestataires de soins à domicile nécessaires au maintien à domicile dans un bassin transfrontalier, en construisant des outils d'information transfrontaliers sur les conditions d'accès aux professions sur chaque versant et des nouvelles procédures mises en place pour faciliter cette mobilité ;
- La mise en place d'une structure de maintenance de la coordination et des procédures établies.

Cette coopération porte sur une reconnaissance des compétences et des pratiques, une adaptation des procédures et des normes, l'interopérabilité des systèmes nationaux, des mécanismes concrets visant à faciliter la prestation transfrontalière de soins par des professionnels de la santé. Elle permettra la création d'emplois qualifiés (formation adéquate et complète) et l'amélioration de la mobilité des travailleurs transfrontaliers. L'objectif est de réduire l'enclavement social de la population vivant dans les zones frontalières en favorisant les démarches dans les domaines sanitaire et social.

**Durée du projet :** du 01/01/2016 au 31/12/2019

**Coût total :** 950 469,70 €

**Subventions européennes :** 475 234,84 €

### **1.3. Projet : « SSL Smart Socialized Living »**

---

**Frontières :** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Administration de la Santé Publique et de l'Action Sociale et Culturelle de la Province de Namur (BE)

**Partenaires :**

- Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole (FR)
- Familles Rurales, Fédération départementale des Ardennes (FR)
- Université de Namur (UNamur) (BE)

**Description du projet :**

SSL vise à lutter contre l'isolement social et numérique des seniors, à renforcer les liens entre les prestataires de services (professionnels et non-professionnels), qui œuvrent dans l'environnement des seniors et à améliorer l'accès aux services de base.

La stratégie du projet repose sur la co-construction, selon une approche participative de design centré utilisateur, d'une plateforme logicielle transfrontalière adaptée aux besoins (contenus et fonctionnalités) des seniors du territoire et aux intervenants avec lesquels ils sont en contact. Une fois créée, la solution numérique est déployée auprès d'une cohorte de 50 utilisateurs sélectionnés de part et d'autre de la frontière. Son utilisation effective est renforcée par un dispositif d'accompagnement individuel assuré par un réseau de médiateurs numériques spécifiquement formés.

SSL met également sur pied une communauté transfrontalière d'acteurs du bien-vieillir qu'il consolide autour de la plateforme. Cette communauté dispose d'un outil commun, qu'elle se charge d'alimenter régulièrement en contenu, pour proposer aux aînés des actions variées de lutte contre l'isolement. Des événements permettant de rassembler les acteurs du bien-vieillir du territoire sont aussi organisés et permettent de stimuler les échanges entre eux. Au terme du projet, les seniors sont capables d'utiliser la plateforme adéquatement. Ils disposent des contenus et fonctionnalités nécessaires : solutions de mobilité, agenda des activités, répertoire des services et d'acteurs locaux, canaux de communication... Les professionnels et aidants disposent d'un outil commun facilitant les échanges et partages. Enfin, le développement d'actions communes entre partenaires pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire transfrontalier est largement facilité.

**Durée du projet :** du 01/01/2020 au 31/12/2022

**Coût total :** 503 184,18 €

**Subventions européennes :** 251 592,09 €

## **[2. Projet sur le suivi des maladies chroniques](#)**

---

**Projet « HIS2R Health in smart rurality – reviewed »**

-----  
**Frontières :** [France-Belgique](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Administration de l'Action Sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur (BE)

**Partenaires :**

- Cliniques Universitaires CHU UCL Dinant (BE)
- Centre de Santé des Fagnes (BE)
- Centrale des Services à Domicile (CSD) de la Province de Namur (BE)
- Fédération Régionale des Associations de Télématicque (FRATEM) (BE)
- Gerontopole "Bien vieillir en Champagne Ardenne" (FR)
- Fédération des centres de services à domicile (BE)
- ARS GRAND EST (FR)
- Sharecare (FR)

**Description du projet :**

Le projet, centré sur la Zoast des Ardennes, vise à améliorer la santé des patients chroniques, le confort et la collaboration des prestataires, et à réduire les coûts pour le patient et la sécurité sociale. Il vise à optimiser la coordination des soins à l'échelle transfrontalière (TF) en zone rurale, avec l'appui de nouvelles technologies (objets connectés et transmission efficace et sécurisée de l'information). L'originalité du projet est d'associer des partenaires des soins et des partenaires technologiques et aussi les bénéficiaires dans une démarche participative.

Une cinquantaine de patients souffrant d'insuffisance cardiaque chronique ou de bronchopathie chronique obstructive seront équipés d'un dispositif permettant de recueillir et transmettre des informations de santé et alertes, de manière sécurisée aux soignants. Un système de télé-vigilance et case managers permet de réagir en temps réel aux alertes. Les données du patient seront consultables de part et d'autre de la frontière.

Les bénéfices attendus répondent à 5 objectifs de santé publique, impact sur la santé, empowerment, développement des parcours de soins, business model et échanges transfrontaliers de données de santé :

- Réduction des hospitalisations indues, des déplacements, du temps d'intervention en cas d'incident, soutien et empowerment (patient, proches et intervenants autour du patient), observance améliorée des traitements (parcours de soins intégrés), prévention des complications (fréquence, durée et gravité) ;
- Exploration de la viabilité économique du système (remboursement et rétribution), de son acceptabilité (déontologie, éthique), et faisabilité technique et juridique, possibilité de généraliser) ;
- Développement d'un territoire TF de santé et d'un dispositif TF de transfert d'information ; réponses concertées à une communauté de questions (ruralité, pénurie de prestataires, ...), dispositifs TF mutualisés (assistance 24h/24, case managers etc.).

**Durée du projet :** du 01/01/2019 au 31/12/2020

**Coût total :** 1 006 289,14 €

**Subventions européennes :** 503 144,56 €

## 2. Projets sur la prise en charge du handicap

---

### 2.1. Projet « PSICOCAP Pratiques et Statistiques Intégrées et Comparées sur le Handicap et le Handicap Psychique »

**Frontière :** [France-Belgique](#)

**Territoire :** [Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) (BE)

**Partenaires :**

- Observatoire régional de la santé Grand Est (FR)
- Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) (FR)
- Administration de l'Action Sociale, de la Santé et du Logement de la Province de Namur (BE)
- Etablissement public de santé mentale de la Marne (EPSMM) (FR)

**Description du projet :**

Le projet PSICOCAP s'est forgée sur un constat partagé de part et d'autre de la frontière franco-belge d'un déficit de connaissances sur le handicap et le handicap psychique (ampleur, prise en charge) et sur la méconnaissance du handicap psychique source de stigmatisation et d'exclusion des personnes qui en souffrent.

En lien avec le projet GEDIDOT (Interreg V FWV), le projet vise premièrement à construire un instrument transfrontalier d'observation et d'analyse sur le handicap et en particulier le handicap psychique afin d'éclairer sur les actions à mener les promoteurs de projet et les décideurs locaux. Deuxièmement, au-delà des analyses de données sur le handicap et ses déterminants, l'observatoire fera l'analyse des ressources et des modalités de prise en charge du handicap psychique : cartographie des ressources, identification des besoins non couverts en prenant appui sur des focus-groups des usagers, des professionnels du soin et de l'accompagnement social ou médico-social. Les résultats chiffrés et la cartographie des ressources feront l'objet d'une analyse des pratiques lors de séminaires transfrontaliers regroupant à chaque fois entre 20 et 30 participants dans une structure accueillant des PH psychiques ce qui permettra aux participants de les visiter et de mettre en évidence des pratiques innovantes. Sur cette base, PSICOCAP proposera des formations pour les professionnels du soin et de l'accompagnement dans le but de partager les connaissances et les pratiques dans le domaine du handicap psychique. Un outil sera aussi conçu pour former le public susceptible de rencontrer des personnes souffrant de handicap psychique à leur accueil (personnel de vente, travailleurs sociaux, postiers,...). Une Université transfrontalière d'été sera organisée afin de transmettre les connaissances nouvelles et favoriser les échanges entre les participants issus de différentes origines professionnelles ou d'usagers (organisée alternativement côtés français et belge).

L'ambition du projet PSICOCAP à travers l'observatoire et la formation est de forger un nouveau regard sur le handicap et plus spécifiquement sur le handicap psychique pour construire avec les usagers, les professionnels et le public sur le territoire transfrontalier, un espace garantissant la préservation de l'autonomie et de la citoyenneté.

**Durée du projet :** du 01/01/2020 au 31/12/2022

**Coût total :** 946 079,36 €

**Subventions européennes :** 473 039,66 €

---

## 2.2. **Projet « RESALIANCE Réseau Educatif et de Sensibilisation à l'Autisme : Levier pour l'Inclusion et l'Accompagnement Novateurs en terme de Communication et d'Expertise »**

---

**Frontière :** [France-Belgique](#)

**Territoire :** [Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai](#)

**Programme européen :** [Interreg VA - France-Wallonie-Vlaanderen](#)

**Porteur du projet :** INSTITUT ALBATROS ASBL (BE)

**Partenaires :**

- Association ALBATROS 08 (FR)
- Association Centre de Communication Concrète (BE)
- Association Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Champagne Ardennes (FR)

**Description du projet :**

Le défi des partenaires est de créer un dispositif innovant sur le territoire transfrontalier pour apporter aux personnes autistes, leur famille et leur environnement de nouveaux outils et méthodes améliorant leur qualité de vie et favorisant davantage de bienveillance de la part de la société. Le projet s'articule autour de trois clés : la clé de compréhension, la clé de comportement, la clé de transmission. Chaque clé sera adaptée à la personne autiste, au premier cercle (ses aidants), et au deuxième cercle (son environnement).

RESALIANCE sera une plateforme transfrontalière d'accompagnement pour personnes atteintes de troubles du spectre autistique et de sensibilisation de leur environnement autour de trois grands axes :

1. Accompagner les personnes et leurs aidants proches en allant directement à domicile et sur les lieux de vie de la personne autiste afin de comprendre ses difficultés et d'apporter des aides pour gagner en qualité de vie, tant pour elle que pour son environnement.
2. Proposer des ateliers de sensibilisation concrets et directement applicables autour de l'autisme, diffuser et améliorer la connaissance des particularités des personnes, de leurs compétences et difficultés et des modes d'interventions auprès des professionnels et des familles.
3. Favoriser la connaissance et la pratique d'outils innovants et être un lieu de ressource et d'essai de nouvelles méthodes et technologies au service de la personne autiste.

**Durée du projet** : du 01/01/2019 au 31/12/2022

**Coût total** : 1 363 961,46 €

**Subventions européennes** : 681 980,72 €